

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE DU LYCEE
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de contrats et de marchés non inscrits à l'EPCP

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 45

Année scolaire : 2013-2014

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2014

Réuni le : 03/07/2014

Sous la présidence de : Francois Joussellin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des contrats et des marchés non inscrits à l'élément de prévision de la commande publique

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

AROEVEN :

Convention afin d'animer la formation délégués élèves et des élus au CA/CVL pour l'année scolaire 2014/2015.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Joussellin

Prénom : Francois

Signature

Date : 04/07/2014

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 04/07/2014

Date de publication : 19/07/2014

Date d'exécution : 19/07/2014

Instruction

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observations



CONVENTION

Entre l'Aroéven Bretagne, 5 Square de la Rance - 35000 RENNES

Et

L'Etablissement : Lycée Anita CONTI
Esplanade du lycée
BP 67 402
35 174 BRUZ Cedex

Il a été convenu ce qui suit :

L'AROEVEN s'engage à animer pour cet établissement une formation auprès des délégués élèves et des élus CA/CVL.

L'ETABLISSEMENT s'engage :

. à mettre à la disposition de l'Aroéven tous les moyens nécessaires à la réalisation de cette formation (1 grande salle par groupe avec tables et chaises en nombre suffisant selon le nombre de stagiaires, un tableau dans chaque salle)

. à adhérer à l'association pour l'année scolaire 2014/2015,
Adhésion : 70 €

. à honorer la facture d'un montant de **250 €** correspondant aux frais de formation.

. à prendre en charge le repas des formateurs.

Fait à Rennes, le jeudi 19 juin 2014

Le Chef d'Etablissement,

Cachet

Le Directeur,
René BOUILLON

Cachet